

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Jean-Claude BOULY, Jessica NATALINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Béatrice BAURAIN de BERNARDO, David CARABIN, Elisabeth SERIN

Procurations : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Marie-José AMAH
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Philippe BERTRAND-DRIRA à Pascal PELINSKI
Béatrice BAURAIN de BERNARDO à Jean-Pierre ROUILLON
David CARABIN à Bertrand KLING

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 12 mai 2016

N°2016-026

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission Finances du 4 mai 2016

- Le 10 mars 2016, signature d'un contrat avec BODET, pour une badgeuse, pour un montant de 7 678,20 €.
- Le 31 mars 2016, signature d'une convention avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle, pour l'intervention d'un psychologue.
- Le 10 mars 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAMA pour les dégâts sur le bâtiment du Gymnase Jo Schlessler (tempête de février 2016), pour un montant de 8 495,16 € avec une franchise de 3 822,90 €.

- Le 18 avril 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAMA pour les dégâts des eaux dans la restauration scolaire Franklin du 12 octobre 2014 - complément vétusté, pour un montant de 411 €, sans franchise.
- Le 18 avril 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAM pour le choc de véhicule contre le mobilier urbain place de la Rivière, pour un montant de 3 605,81 €, avec une franchise de 745 €.

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations du 2 mai 2016

- Le 14 avril 2016, signature d'un contrat avec le centre d'actions musicales, pour le spectacle de la fête des pains (2016), pour un montant de 1 200 €.

Vu en commission Temps de l'Enfant du 25 avril 2016

- Le 14 mars 2016, signature d'une convention avec Balseau Cyril pour un spectacle de magie, pour un montant de 700 €.
- Le 4 janvier 2016, signature d'un avenant avec la ligue de l'enseignement / FOL, pour la gestion des activités périscolaires, pour un montant de 632 000 €.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable

- Le 14 avril 2016, signature d'un contrat avec EIM Electricité, pour la rénovation de l'éclairage de l'Église Saint Martin phase 3, pour un montant de 4 045,67 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec VB Service, pour le remplacement de la main courante place de la Rivière, pour un montant de 5 117,40 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec COLAS, pour la suppression de l'espace vert servant de crottoir, parking Gény, pour un montant de 3 870 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise François CHRETIEN, pour les travaux concernant l'installation campanaire de l'Église, pour un montant de 999,60 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec HIATUSS, pour la commande simplifiée du vidéoprojecteur de la salle polyvalente, pour un montant de 906,96 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec CHUBB, pour le maintien magnétique anti vandalisme à la Douëra, pour un montant de 1 176 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec la menuiserie JOLY, pour la porte de MASC, pour un montant de 12 262,80 €.

Le Maire,
Bertrand KLING

